

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 35 — — soir, Express.
 6 — 56 — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans l'Europe :

Nous avons indiqué depuis plusieurs jours le sens et la portée de la dépêche anglaise dont la Diète est saisie en ce moment. Mais, telle est la gravité acquise soudainement par le conflit dano-allemand à la suite de l'intervention de la diplomatie anglaise, et telles sont les menaçantes perspectives que laisse facilement deviner le Foreign-Office dans ses quotidiennes communications aux différentes cours de la Confédération germanique, que nous croyons rendre quelque service au public en donnant sans plus de retard la teneur intégrale et officielle du dernier message de lord Russell. L'un de nos honorables correspondants de Londres nous l'a fait parvenir.

Foreign-Office. — Londres, le 31 décembre :

Les événements, dit lord Russell, qui se sont accomplis depuis la mort du roi Frédéric VII, ont produit une vive impression sur le gouvernement de la reine.

Au commencement, les apparences offraient un aspect favorable. Le successeur de Frédéric VII avait été reconnu dans le Holstein et le Sleswig tout comme dans le Danemark proprement dit, sauf par quelques professeurs et juges ; et, en général, la tranquillité a été maintenue partout ainsi que l'obéissance, et cet acquiescement intérieur fut suivi de la reconnaissance des grandes puissances.

En Allemagne, un esprit tout différent se fit jour. Quelques-uns des Etats et des souve-

rains qui avaient accédé aux traités de Londres 1852, ont été les premiers à soutenir les prétentions du duc d'Augustenbourg.

L'Autriche et la Prusse ont suivi une ligne plus modérée, car elles n'ont pas repoussé les titres du roi Christian IX à la succession au trône. En revanche, elles ont fait dépendre la reconnaissance de ces titres de l'accomplissement des engagements pris par son prédécesseur en 1851 et 1852,

Le gouvernement de la reine ne peut admettre aucun de ces deux points de vue,

Le gouvernement de la reine croit que le Danemark doit rester fidèle aux engagements contractés ; mais il ne peut pas admettre que la couronne de Christian IX dépende de ces obligations.

L'Angleterre, tout en reconnaissant Christian IX, a insisté auprès de lui avec la France et la Russie pour qu'il remplît toutes les obligations souscrites, et le gouvernement de la reine a la conviction que Christian IX veut remplir ces obligations, car ce prince est né Allemand, et ses sentiments ne sauraient être que très-favorables à ses sujets allemands.

Deux obstacles s'opposent à l'accomplissement des vœux des amis de la paix :

La constitution du 18 novembre et l'esprit public en Allemagne.

La nouvelle Constitution paraît aux yeux du gouvernement de la reine comme équivalent à une incorporation du Sleswig au Danemark, et dès lors en contradiction avec les engagements pris par la monarchie danoise. En effet, la défense, sur ce point, des ministres danois est peu satisfaisante.

Mais les observations de M. Hall sur l'esprit

en Allemagne méritent la plus grande considération.

Ici, le comte Russell énumère les arguments de M. Hall qui, après avoir rappelé tout ce que le Danemark a fait pour satisfaire l'Allemagne, finit par dire « qu'en retirant la constitution du 18 novembre, qui pourrait assurer que cela satisfierait l'Allemagne et que ce sera là le dernier sacrifice que la Confédération demandera au Danemark ? »

Quand le Danemark, continue M. Hall, pourra-t-il espérer du repos du côté des prétentions allemandes ? Il vaut mieux résister maintenant que d'être affaibli par des concessions incessantes.

Et lord Russell, qui s'approprie le langage de l'ex-président du cabinet de Copenhague, reprend sa dépêche en ces termes :

« Le point de vue général de M. Hall est erroné ; toutefois, dans l'ensemble de ses raisonnements, il y a beaucoup de choses radicalement vraies. Oui, le Danemark a le droit de connaître les limites des exigences de la Confédération et de vouloir mettre fin à cette fatigante dispute.

» En tout état de choses, que le Danemark ait éludé de remplir ses devoirs ou que l'Allemagne ait harassé sans trêve le Danemark, par des prétentions successives, il faut que cela finisse !

» Les puissances signataires des traités de 1852 et la Confédération germanique sont les mieux qualifiées pour résoudre le conflit.

» Le gouvernement de la reine demande, dans l'intérêt de la paix :

» 1^o Qu'une conférence composée des représentants des puissances signataires des

traités de Londres et d'un ministre de la Diète germanique siège à Londres ou à Paris pour régler le différend entre l'Allemagne et le Danemark.

» 2^o Que la *statu quo* soit maintenu jusqu'à ce que la conférence ait terminé ses travaux.

» Voilà ce que le gouvernement de la reine se croit en droit d'exiger au nom de la paix.

» L'Angleterre ne porte guère d'autre intérêt particulier au Danemark que celui qui est dû à l'existence d'une ancienne monarchie. Mais l'Angleterre est très-intéressée au maintien de la paix.

» Le gouvernement de la reine supplie donc les souverains et les cabinets de prendre en grande et sérieuse considération les douloureuses difficultés qui entraveraient l'arrangement des choses du moment où elles seront livrées à l'arbitrage sanglant de la guerre. Qui peut calculer l'immensité des sacrifices que cette guerre exigera ? Qui peut savoir jusqu'où elle s'étendra et combien de pays elle visitera ?

» Il est indifférent que tel ou tel prince règne sur le Danemark, que ce soit le duc de Glücksbourg ou le duc d'Augustenbourg, mais il importe que la foi des traités soit maintenue, que le droit et la possession soient respectés et que les flammes de la guerre ne s'étendent pas pour consumer l'Europe entière à propos d'une question qui peut être traitée et résolue par voie pacifique. »

D'après des nouvelles d'Altona, du 11 janvier, les familles des sous-officiers qui habitent le château de Gottorp, près de Sleswig, ont reçu l'ordre de déménager parce que le

FEUILLETON.

7

LE MURIER D'OR.

(Suite.)

Il s'agissait dans le petit poème touchant que brodaît la musique, de pauvres enfants qui, prenant dans son sens littéral un sermon sur l'assistance divine, avaient rédigé une supplique au bon Dieu.

Surpris glissant l'épître dans un tronc, cette boîte aux aumônes, par le curé du village, les petits malheureux avaient ingénument raconté leur intention au curé, qui se chargea de la transmettre. Dans la lettre, les enfants signalaient des misères poignantes : un père à l'hospice, une mère alitée, la maison sans pain, le foyer sans feu. Tout aussitôt le brave prêtre, attendri, s'était mis en campagne et avait fait donner par la charité, cette mandataire du ciel, la réponse attendue : son intervention avait chassé la misère et sa sollicitude avait guéri les souffrances.

— C'est étrange, fit M. Thibault en essayant furtivement une larme.

Et, comme s'il eût rompu avec l'incertitude, il alla chercher sa nièce et la fit asseoir auprès de lui.

— Ce que tu viens de raconter là, mon enfant, dit-il d'une voix attendrie, me rappelle un souvenir.

— Un souvenir, mon oncle ? fit Hélène aussi surprise de l'émotion que du début.

— Un souvenir cruel, ajouterai-je, et je ne t'en ferais pas encore confidente si les circonstances ne l'exigeaient impérieusement.

— Que voulez-vous dire ? fit la jeune fille dont l'étonnement grandissait.

— Tu vas bientôt comprendre ce que j'éprouve. Auparavant je veux que tu me promettes de ne pas me haïr et de me pardonner quand tu m'auras entendu.

Ces préliminaires jetèrent la jeune fille dans un trouble inexprimable.

— Vous pardonner, ne pas vous haïr ! balbutia-t-elle en tremblant.

Ses yeux consultèrent la physionomie de son oncle pour rectifier ce qu'elle croyait une erreur de ses oreilles. Mais le visage était d'accord avec la pensée ; il n'y avait pas d'erreur ; l'ironie qu'Hélène supposait un moment ne pouvait emprunter cette gravité crain-

tive et la solennité qui se peignaient sur les traits du négociant.

— Je dis bien, mon enfant, reprit M. Thibault en serrant les mains de la jeune fille dont il devina les impressions et les angoisses.

— Mais, quoique vous puissiez me dire, mon oncle, fit tout à coup Hélène avec énergie, est-ce que vos paroles, dictées par un sentiment que je ne puis comprendre, ne sont pas contredites d'avance par votre vie tout entière ? Votre probité...

— Il s'agit bien de la probité ; la belle affaire ! si j'y ai manqué, c'est sans mauvaise intention, et j'ai le bonheur de ne l'avoir jamais vu mettre en question.

— Votre conduite envers votre famille...
 — Un prêt rendu, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus élémentaire dans les devoirs d'affection.

— Votre charité envers les pauvres ? vous avez beau vous cacher, j'en sais assez pour l'admirer.

— Qu'est-ce que cela ? un peu de mon superflu donné à la nécessité.

— Comme votre dévouement, votre temps, vos démarches, votre intervention. Oh ! je vous connais par cœur, mon oncle, et je sais que, de ce côté, vous ne donnez pas moins généreusement que de l'autre.

Maintenant, en dehors de ce que je viens de constater, où peut se trouver la place d'une mauvaise action ? Cessez donc de vous faire un jeu de m'affliger par les mots que vous venez de dire et par la façon dont vous les avez dits.

Un instant rasséréné par l'affectueuse véhémence qu'Hélène avait déployée dans son panegyrique, le front de M. Thibault se rembrunit.

— Si je racontais le secret qu'il m'est si pénible de te révéler à un indifférent, fût-il scrupuleux, je serais presque certain d'être excusé ; mais, en face de toi, ma confiance m'abandonne.

— Ce que vous me dites n'est que problèmes et mystères. Comment l'attachement filial que je vous porte pourrait-il me rendre plus sévère que le juge indifférent et impassible dont la froide équité devrait vous absoudre ?

— Cela paraît impossible, et pourtant cela est. Pourquoi ? parce que c'est de toi-même qu'il s'agit, et qu'il y a entre nous un secret.

Une réflexion traversa soudain l'esprit de la jeune fille.

— A quoi bon vous donner cette inquiétude et vouloir me faire redouter ce que je ne crains pas, ce qui est impossible ! Si personne, comme vous le

siège du gouvernement du Sleswig doit y être transféré.

On dit qu'éventuellement le roi et la reine y prendront leur résidence.

La *Gazette de Flensburg*, du 11 janvier, mentionne le bruit que le parti du duc d'Augustenbourg vient d'envoyer une adresse de foi et hommage à Kiel.

Le roi de Saxe, en recevant l'adresse de l'assemblée populaire du 9 janvier, relative au Sleswig-Holstein, a dit qu'il se rejouissait de de voir l'opinion publique se prononcer pour cette cause à laquelle il était fermement attaché. S. M. a fait observer, cependant, que le succès ne dépendait pas de lui.

Le roi a exprimé de nouveau les mêmes sentiments en adressant ses remerciements au cortège formé des autorités de la ville, des professeurs, des étudiants et des bourgeois qui l'acclamaient comme le protecteur du droit allemand.

La *Gazette de Cobourg* établit comme il suit l'attitude des différents Etats germaniques dans la question des Duchés :

« Les Etats qui ont reconnu la personne du duc Frédéric sont : Bade, Weimar, Cobourg-Gotha, Meiningen, Altenbourg, Brunswick, Sonderhausen, Reuss, ligne cadette, Waldeck. — Ont reconnu son droit de succession : la Bavière, le Wurtemberg, Hesse-Darmstadt, Hombourg, Greitz, Anhalt, Francfort, Brême. — Sont favorables : la Saxe, Mecklembourg-Schwerin, Rudolstadt. — Sont défavorables : le Hanovre, la Hesse-Electorale, Lichtenstein, Nassau, Mecklembourg-Strélitz. — Sont hostiles : la Prusse et l'Autriche. — Douteux : Oldenbourg, Hambourg, Lubeck. — De dispositions inconnues : Lieppe-Detmold, Schaunbourg-Lippe. »

Nous croyons intéressant de reproduire cette classification; nous laissons toutefois au journal de Cobourg la responsabilité des catégories qu'il a ouvertes pour les douteux, les hostiles, les défavorables, etc. (*La France.*)

Voici en quels termes l'*Opinione*, journal ministériel de Turin, répond au manifeste du parti de l'action :

« *Faites ou nous ferons*, » telle est la devise du parti de l'action en Italie pour 1864. Cette devise est une menace au gouvernement. C'est tout au plus ce que pourrait dire un parti fort, constitutionnel et ayant des racines dans le pays. Mais le parti d'action est en dehors de l'action régulière de la liberté; il ne s'appuie pas sur l'autorité du Parlement. Il n'a jamais aspiré à être un parti légal. Il ne compte que sur l'agitation et l'audace. L'expérience devrait pourtant le rendre moins téméraire; qu'il se rappelle de l'échec de Garibaldi en 1862. Il n'a pas à songer à attaquer les Français à Rome; qu'il ne cherche pas davantage à s'attaquer aux Autrichiens en Vénétie.

« Les proclamations répandues à Venise n'ont pas trouvé d'écho. Les populations n'attendent pas d'autre signal que celui du gouvernement italien; elles ne se mettent pas en mouvement sur l'ordre d'une faction ou d'un parti. Le gouvernement autrichien est sur ses gardes; il a envoyé à Cadore deux compagnies de Tyroliens par suite de l'avis qu'il avait reçu de l'arrivée de quelques prétendus émissaires du parti d'action. L'Italie ne laissera pas compromettre son sort par le parti d'action. La question de la Vénétie est urgente sans nul doute; mais elle ne saurait être résolue que par la combinaison de toutes les forces nationales sous la direction du gouvernement. »

L'*Unita italiana* de Milan, du 9 janvier, publie l'extrait d'une lettre de Mazzini à un de ses amis à Bruxelles (en date de décembre 1863). Des sociétés infinies s'agitent en Europe, toutes appartiennent à la grande idée démocratique, mais chacune représente une force particulière et non un grand tout. *Membra disjecta*. Donc la démocratie n'est pas encore constituée, unité, discipline, telle doit être la devise des hommes qui aspirent à fonder, créer et constituer cette démocratie. Le point d'appui de la levée européenne est visiblement dans un peuple qui a nom la Pologne. Ce thème est développé en quatre grandes pages.

Toutes les lettres de Rome, en date du 9, assurent que le Pape est resté inflexible au sujet de l'affaire Kisseleff, dans l'audience accordée à la grande-duchesse de Leuchtenberg, sœur du Czar. Sa Sainteté a également refusé d'ordonner la cessation du deuil des églises de Pologne privées de leurs évêques.

A Madrid, le 11 janvier, le ministre de l'intérieur a donné lecture à la chambre des députés d'un projet de loi électorale. Un certain nombre de députés se montre peu favorable à ce projet. On s'attend à une crise ministérielle.

Une dépêche de Londres, du 12 janvier, annonce officiellement que la guerre sur les frontières du Punjab, dans les Indes, est terminée. Mukla, siège des Hindoux fanatiques, a été pris et détruit. Les troupes anglaises se préparent à revenir après avoir reçu des otages.

Les lettres de la Nouvelle-Orléans, du 18 décembre, donnent des détails sur un meeting de nègres qui a eu lieu au fort Jackson. Les nègres auraient pendu 30 officiers ou soldats blancs sur les remparts. Deux régiments blancs auraient échoué dans leurs efforts pour réprimer l'émeute.

Nous avons signalé plusieurs fois les nouvelles inexactes données par la presse anglaise au sujet des affaires du Japon. Nous pouvons

donner comme certains les faits suivants que nous apprend une correspondance de Yokohama, du 18 novembre.

Le gouvernement du taïcoun a rendu, ainsi que nous l'avions dit, une décision favorable aux étrangers et annulé le décret du mikado qui ordonnait leur expulsion.

Le prince de Satsuma, le plus puissant des daimios, a consenti à payer une indemnité de 25,000 liv. st. pour le meurtre de M. Richardson. C'est la troisième indemnité que les Anglais trouvent moyen d'obtenir pour le même fait. Cette concession du prince de Satsuma assure la tranquillité du pays.

Les nouvelles de Madagascar vont jusqu'au 29 novembre; elles annoncent que la situation du pays était triste. Il est dévoré par l'anarchie, et le premier ministre, Rainivoninahitrimony, qui est aujourd'hui tout-puissant en sa qualité de mari de la reine, ne se maintient que par la terreur. Ce personnage a conçu le projet de se faire déclarer roi, et de gouverner conjointement avec la reine Rosaahéry, sa femme. D'après son projet, tous les actes souverains devraient être revêtus de sa signature et de celle de la reine.

Le couronnement de la reine a eu lieu. Le peuple n'y a pas assisté. La cérémonie a été profondément triste. La reine a fait partir pour la France deux envoyés chargés d'une mission particulière.

La mission extraordinaire envoyée en Europe par le gouvernement de la reine de Madagascar a pour chef Renifirnia, onzième honneur, ancien commandant militaire de Tamatave.

Les membres de cette mission se sont embarqués le 5 décembre, à Maurice, sur un bâtiment anglais qui vient d'arriver à Suez. Ils se rendront successivement à Paris et à Londres.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Une lettre particulière de Shang-Hai, du 21 novembre, nous donne les nouvelles suivantes :

Le commandant des troupes rebelles a envoyé son fils adoptif, Heou-Tien-Hia, à la tête d'un corps d'environ 25,000 hommes, au secours des villes de Sou-Tcheou et du Hang-Tcheou, qu'assiègent les contingents franco-chinois et anglo-chinois.

Ce corps a été mis en déroute et est rentré à Nankin après avoir subi des pertes considérables. Ce succès est dû, en très-grande partie, aux Franco-Chinois, qui ont fait des prodiges de valeur.

On assure que Tchong-Ouang qui commande en chef les rebelles, attache une si grande importance à la conservation des deux villes assiégées, qu'il a l'intention d'aller en personne à leur secours.

L'amendement suivant a été présenté sur le projet d'adresse par MM. Plichon, Ancel, Kolb-Bernard, le duc de Marmier, le marquis d'Andelarre, le vicomte de Grouchy, Martel, Pinard, Lambrecht, le comte de Chambrun, le vicomte Lanjuinais, le marquis de Grammont, Malézieux :

§ 1^{er}.

(A ajouter à la suite du § 1^{er}.)

« Le suffrage universel est la base de notre édifice politique. Assurer la régularité et la sincérité de son application, c'est accroître la force des pouvoirs publics. L'expérience a prouvé que la loi électorale laisse à désirer des garanties plus complètes et des dispositions mieux définies. »

Cet amendement n'avait pas encore été publié.

Voici deux nouveaux amendements déposés à la séance de lundi :

Presse.

A la fin du 4^e paragraphe, ajouter :

« Nous émettons le vœu que, dans la législation sur la presse, les garanties du droit commun soient substituées au régime administratif. »

MM. Thiers, marquis d'Andelarre, Lambrecht, Plichon, Lespérut, Jules Brame, Piéron-Leroy, Ancel, de Chambrun, Martel, Kolb-Bernard et Malézieux.

Mexique.

« En applaudissant au courage et à l'héroïque persévérance de ses soldats, la France se préoccupe des proportions de la durée de l'expédition du Mexique; elle désire vivement qu'une conclusion prochaine fasse cesser les sacrifices que cette expédition nous coûte, et prévienne les complications politiques dont elle pourrait devenir l'occasion. »

MM. le marquis d'Andelarre, le marquis de Grammont, Thiers, Lambrecht, Malézieux, Ancel, Plichon et Martel.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur a signé jeudi 7 janvier le décret qui rend définitive la concession faite à la Compagnie d'Orléans du chemin de fer d'Orléans à Gien par la vallée de la Loire.

D'après une dépêche télégraphique de Gien, cette nouvelle a excité un véritable enthousiasme dans la ville. Les maisons ont été pavisées dans la journée et illuminées le soir.

— L'encaisse de la Banque de France s'est améliorée dès les premiers jours de l'année, ainsi qu'on le prévoyait généralement. Aussi le conseil de la Banque, dans sa dernière réunion, a-t-il résolu de ne pas augmenter le taux de l'escompte. L'accroissement de l'encaisse de la Banque se trouve principalement sou-

dités, comme j'en suis convaincue, ne peut vous blâmer, que me faut-il de plus? Vous me parlez d'un secret dont la connaissance peut troubler l'attachement que j'ai pour vous; est-ce croyable en face de votre déclaration?

— Aussi, mon enfant, j'espère que tu trouveras dans l'affection dont tu m'entoures et dont je ne puis me passer, je te l'avoue, la force de réagir contre l'impression que je redoute.

Un assez long silence régna entre l'oncle et la nièce.

Pelloquin, auquel n'échappaient que les jeux de physionomie, n'avait pas perdu un seul mot, et il se félicitait de l'à-propos de son espionnage. Il redoubla d'attention.

Hélène, qui avait courbé la tête, la releva lentement et regarda de ses beaux yeux bleus le visage défait de M. Thibault.

— Pardonnez-moi, mon oncle, dit-elle d'un ton ému qui donnait un nouveau charme à sa voix pénétrante, pardonnez-moi si je vous fais une question. Me promettez-vous d'y répondre?

— Je te le promets.

— Bien. Je ne connais pas le motif qui vous a déterminé à entamer cette conversation, dont les pré-

liminaires seuls sont un chagrin pour nous deux, et dont le dénouement vous parait devoir être si grave. Ce motif, je ne vous le demande pas; je veux seulement savoir s'il est imposé par une force étrangère ou s'il dépend de vous ou de moi qu'il puisse être écarté?

— Les circonstances seules me contraignent à parler, je l'avoue, et c'est volontairement que je les accepte, comme tu les accepteras, je l'espère, car ta question est posée si clairement qu'elle renferme sa réponse. Je ne veux pas me prêter à ce que tu souhaites.

— Et pourquoi, mon Dieu?

— Parce que tôt ou tard il faudra bien que la vérité éclate et que je n'aurai fait qu'ajourner au lieu de résoudre. Tu ne sais pas depuis quelque temps combien la conscience de la nécessité m'obsède. Une occasion de me débarrasser des angoisses, du doute, se présente, je veux la saisir.

L'accent convaincu et déterminé de M. Thibault fit comprendre à la jeune fille l'inutilité de nouvelles objections. Elle se résigna à écouter, mais avec l'inébranlable prévention que son oncle exagérait, par un raffinement de délicatesse, la portée de ce qu'elle allait apprendre.

— Il faut que je remonte un peu haut, ma chère Hélène, pour que tu n'ignore rien de ce que tu dois savoir, dit M. Thibault après avoir recueilli ses souvenirs.

Mais au moment où il allait continuer son récit, le bruit d'une porte vivement ouverte l'interrompit.

Il n'eut pas le temps de manifester son mécontentement. Une riante et jeune figure apparut à l'ouverture.

— Je ne suis pas indiscret, dit bruyamment le jeune homme auquel appartenait le visage.

Sur le point de se fâcher, le négociant tendit affectueusement la main au nouveau venu. Celui-ci la prit et trouva en même temps moyen de déposer un baiser sur le front d'Hélène.

— Allons, je vois que j'arrive à point, dit étourdiment le jeune homme en se reculant de quelques pas. Notre cher oncle est grave, Hélène est émue, le Rubicon est passé. *Alea jacta est!* comme a dit Jules-César. Je présente mes hommages bien sincères à Mme Valéria, et je m'inscris pour la première contredanse... J'espère qu'il n'est pas trop tard.

— Maurice! fit vivement M. Thibault, sans qu'il fût possible de démêler le sens véritable de l'interjection.

Cette folle salutation fut un trait de lumière pour la jeune fille. Elle regarda son oncle de façon à lui faire comprendre qu'elle voyait clairement le motif de la détermination si grave à laquelle elle avait voulu s'opposer.

— Quelle est cette plaisanterie? dit-elle, quoique pour bien des raisons, le cœur lui battit violemment.

— Tu appelles ça une plaisanterie! Mais notre oncle n'avait donc pas encore fini de te faire savoir ce qui se passe? demanda le jeune homme en questionnant les visages.

M. Thibault fit un signe négatif. Hélène, dont l'esprit détendu par le rapprochement qu'elle venait de faire, pouvait envisager la révélation dans toute sa portée, baissa les yeux sous l'influence d'un trouble inexprimable.

— Je suis un grand maladroit, dit Maurice d'un air convaincu; mais, puisqu'il fallait en venir là, le mal n'est plus que dans la forme. Pardon, mon oncle, si, sans le vouloir, j'ai usurpé votre place.

— Toujours le même, répondit M. Thibault en cherchant à paraître mécontent, quoique au fond il ne fût pas fâché de la nouvelle tournure que la conversation avait prise. J'avais à raconter à ta sœur des

ligné par ce fait que jeudi elle a escompté à diverses compagnies, ainsi qu'à des particuliers, pour 75 millions de bons du Trésor.

— On commence à s'occuper sérieusement de la possibilité d'une aggravation de l'impôt sur les valeurs étrangères qui se négocient en France. On assure que la commission du budget, d'accord en cela avec M. Fould, s'est émue de voir quelle redoutable concurrence les valeurs étrangères font à nos fonds publics, et il a reconnu qu'il était indispensable de les frapper d'un impôt assez élevé pour qu'elles n'envahissent plus autant notre marché.

— On annonce que le Conseil d'Etat prépare actuellement les bases de deux décrets portant règlement d'administration publique, dans le but de déterminer la forme et les conditions d'emploi de timbres mobiles applicables aux titres de rente et autres effets publics des gouvernements étrangers, ainsi que des timbres applicables aux warrants et aux effets de commerce venant de l'étranger.

— Une affaire des plus graves doit être portée devant les assises du Loiret. Une femme de Montliard, canton de Beaune-la-Rolande, mère de six enfants, aurait pendu deux de ses fils et noyé une fille. Cette accusation ne serait pas qualifiée d'infanticide, mais bien d'assassinat, puisque les enfants étaient âgés de 12 et 15 ans. L'affaire présenterait les incidents les plus dramatiques.

— On écrit de Copenhague, le 5 janvier, que S. A. R. le prince Frédéric, fils aîné du roi et héritier de la couronne de Danemark, va entrer dans l'armée danoise avec le grade de chef de bataillon d'infanterie, pour prendre part à la prochaine campagne.

— On écrit de Madrid que le gouvernement de la reine vient de prescrire aux autorités maritimes de faire les recherches les plus actives pour avoir des renseignements sur le transport à vapeur de la marine espagnole *Perceira*, à bord duquel les ambassadeurs annamites ont pris passage, il y a environ un mois.

Ce bâtiment parti de Carthagène pour Alexandrie n'est pas arrivé en Egypte et on est très-inquiet sur son sort.

— On a parlé des ambassadeurs annamites et de l'incertitude où l'on est à leur sujet. Une personne en position d'être bien informée, assure que le 27 décembre dernier, le navire espagnol chargé de les transporter en Egypte était en relâche à Messine.

— Un très-important débat s'est ouvert samedi dans le Sénat espagnol. Le maréchal Larvaez a déclaré qu'il considérait Gibraltar comme appartenant toujours à l'Espagne, et que ce serait la première réclamation que le cabinet de Madrid soumettrait au Congrès s'il avait lieu.

— On écrit de Vienne que, depuis quatre

jours, le courrier n'est pas arrivé, à cause de la neige qui interrompt les communications entre l'Autriche et la Vénétie. Le télégraphe a été endommagé par le mauvais temps.

— La *Gazette de Trieste* du 6 janvier dit que, de mémoire d'homme, on n'a vu, dans cette ville, de tourmente comparable à celle qui y règne depuis deux jours. Les communications urbaines sont à peu près interrompues, les magasins fermés; des cordes ont été tendues dans les rues pour faciliter la circulation; des centaines de personnes ont été renversées. Dans les campagnes, les gens ont souffert de la soif, parce que les servantes se refusaient à aller chercher de l'eau. On évalue à quelques centaines le nombre des embarcations avariées dans la rade, le vent les faisait heurter l'une contre l'autre. Le magnifique parc de l'archiduc Maximilien à Miramar a été complètement dévasté.

— Le puits artésien de la plaine de Passy fume, depuis qu'il fait froid, comme une chaudière d'eau bouillante.

Chronique Locale.

Dimanche prochain, 17, aura lieu dans l'église de la Visitation, sur les Ponts, la bénédiction d'un nouvel autel, placé sous le vocable de l'Immaculée-Conception et de la Sainte-Famille.

Ce charmant travail, tout en pierres blanches, est sorti des ateliers de St-Joseph d'Angers, qui ont déjà doté notre département, et un grand nombre d'églises de France, de monuments tout particulièrement remarquables par ce symbolisme pieux et élevé qui, sans nuire à l'harmonie des lignes, sait donner à chaque décoration l'importance d'un véritable enseignement.

La cérémonie sera présidée par un de MM. les vicaires-généraux. Une quête sera faite au profit de l'œuvre.

Nous apprenons que M. Brick, le chef de la musique de l'Ecole, doit donner à cette fête paroissiale le concours de son brillant talent.

La débacle des glaçons a eu lieu mardi au-dessus de Saumur. Hier matin les habitants du quai de Limoges ont été très-surpris de trouver le lit du fleuve blanchi par les glaces comme au jour du plus grand froid.

Le changement de température se fait remarquer de tous côtés; il a sans doute occasionné la fonte des neiges, notre fleuve a grossi presque subitement. Hier il marquait 2 m. 80 c. à l'échelle du pont Cessart et l'écume rempli l'espace vide entre les glaçons.

La cavalcade qui a été organisée par les jeunes gens de notre ville, aura lieu le dimanche-gras 7 février. Le choix de ce jour est une très-

heureuse idée. La quête pour les pauvres ne pourra qu'en profiter. Un plus grand nombre de promeneurs prendront part à nos réjouissances; et les campagnes ne manqueront pas de se rendre à Saumur pour assister à nos fêtes.

Deux jeunes Vendéens, Pierre Gaboriau et Auguste Gaboriau, âgés l'un de vingt-trois ans, l'autre de vingt-un ans, sont traduits devant le jury de la Vendée, sous l'inculpation de paricide. Jean Gaboriau, père des accusés, s'était remarié et avait trois enfants de cette seconde union. Il vivait avec tous ses enfants, tant du premier que du second lit; les plus scandaleuses discussions avaient lieu dans cet intérieur. Pierre et Auguste Gaboriau, violents et adonnés à l'ivrognerie, répondaient par des violences et des coups aux reproches de leur père.

A la suite d'une de ces scènes, Jean Gaboriau fut trouvé étendu sans mouvement sur le sol; il put à peine prononcer ces mots quand il vit sa femme: « Embrasse-moi, je suis mort. » Sa femme et sa fille essayèrent de le porter sur son lit, mais le blessé était grand et vigoureux, et leurs efforts furent impuissants pour le soulever. Jusqu'à quatre heures du matin, Jean Gaboriau resta étendu sur le sol, sans que ses gémissements et les sanglots de sa femme et de sa fille, qu'Auguste et Pierre entendaient parfaitement, aient pu exciter la pitié et le repentir chez les deux accusés. Une demi-heure peut-être après le crime, Pierre rentra dans la chambre où son père était mourant, mais ce fut pour chercher du pain et du lard et manger tranquillement à côté de sa mère et de sa sœur en larmes.

Les médecins constatèrent que le vieillard avait succombé à une luxation de la colonne vertébrale. Les traces nombreuses de coups constatés à la tête, à la poitrine et sur toutes les parties du corps, démontrent la volonté meurtrière du coupable. La rupture de la colonne vertébrale ne pouvant être attribuée à une chute, ne peut s'expliquer que par un effort violent de l'accusé et par son intention arrêtée de faire une blessure mortelle. Cette intention, Pierre Gaboriau l'a manifestée avec un effrayant cynisme, en répondant à son frère Auguste, lorsque ce dernier lui disait de cesser la lutte: « Non, je veux le tuer; je veux en finir ce soir. »

L'instruction et les débats ont constaté que les 2 frères étaient loin d'avoir atteint le même degré de criminalité. Un verdict d'acquiescement est intervenu en faveur de Gaboriau jeune; Gaboriau aîné, reconnu coupable de coups et blessures ayant causé la mort sans intention de la donner, a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Si vous prenez un morceau de plomb bien propre et que vous le placiez dans un verre d'eau pure (de l'eau de pluie ou de rivière), en moins d'une heure, en versant une petite quantité de sulphide d'ammonium, un précipité noir tombera au fond du verre, consistant en sulphide de plomb; par conséquent le plomb a dû se dissoudre et se tenir en solution dans l'eau: et comme le sel de plomb est classé parmi les poisons les plus dangereux, nous en arrivons à cette conclusion que les tuyaux de plomb qui servent à amener l'eau, si celle-ci est pure, doivent être très-dangereux. L'eau qui reste dans un tuyau de plomb pendant quelques heures décompose le métal, et lorsqu'on l'en fait sortir, le poison sort avec elle. L'eau qu'on tire le matin à travers un tuyau de plomb ne devrait jamais être employée pour les usages domestiques, et on devrait instruire les gens à son service de la nature de ce métal et des effets que l'eau peut produire sur lui. Plusieurs métaux pris ainsi dans la nourriture ou les liquides s'accumulent lentement dans le système humain et finissent par produire des maladies; mais celles-ci arrivent si lentement, si sourdement, que l'on n'en appréhende guère habituellement le danger.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Rendsbourg, 12 janvier. — Les nouvelles de Copenhague d'hier représentent la situation comme très favorable au maintien de la paix.

New-York, 2 janvier. — On mande du Tennessee oriental que Longstreet s'est établi dans des positions faciles à fortifier et en communication ouverte avec la Caroline du nord. Le général confédéré force ainsi les fédéraux à laisser des forces considérables dans le Tennessee.

Le Congrès confédéré a adopté un projet de loi portant que personne n'est exempt du service militaire, même ceux qui ont fourni un remplaçant.

La *Sentinelle* de Richmond demande que les citoyens échangent leurs objets d'or et d'argent contre des bons confédérés.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 9 janvier 1864.

W.-M. Thackeray. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'île d'Alsen, résidence des ducs d'Augustenbourg (Le Danevirke). — Obsèques du roi Frédéric VII. — Chronique musicale. — La buvette de la veille des Rois, en Normandie. — Gazette du Palais. — La littérature béarnaise, pour faire suite au *Patois Bigourdan*. — Pianos de la maison Henri Herz.

Gravures: William-Makepeace Thackeray, romancier anglais. — Château d'Augustenbourg, dans l'île d'Alsen; — Le Danevirke. — Débarquement des dépouilles mortelles de Frédéric VII, à Copenhague; Arrivée du char funéraire, au château de Christianborg. — Académie impériale de musique: Moïse (5 gravures). — Revue trimestrielle, par Cham (24 gravures). — Nouveaux pianos de la maison Henri Herz. — Échecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Le fait saillant de la semaine, c'est le détachement des coupons d'intérêt sur la plupart des valeurs. Il est de tradition constante que cette circonstance favorise toujours un mouvement de hausse. En effet, ces coupons forment un total de plusieurs centaines de millions, et il est impossible qu'une partie de ces capitaux, devenue disponible, ne cherche pas à se replacer en valeurs mobilières. D'où un surcroît de demandes et une reprise des cours.

Voici la liste des coupons détachés le 7 janvier: Foncier estampillé 12 fr. 50; Foncier nouveau 6 50; Mobilier 25 fr.; Midi 20 fr.; Bessèges 30 fr.; Suez 7 fr. 50; Transatlantiques 12 fr. 50; Docks de Saint-Ouen, 10 fr.; Nord 25 fr.; Autrichiens 12 fr. 50; Victor-Emmanuel 31 fr.; Mobilier espagnol 27 fr. 50; Saragosse 15 fr.; Séville-Xérès-Cadix 20 fr.; Nord de l'Espagne 13 fr.; Pampelune 13 fr.; Cordoue 10 fr.; Portugais 20 fr.

La rente 3 p. 100 tend à se rapprocher du cours de 67 fr. Elle s'est élevée à 66-90; mais l'approche d'un cours rond a déterminé des ventes, et l'on est retombé à 66-80. Le Crédit mobilier est assez bien tenu depuis qu'il est allégé de son coupon de 25 fr.; les autres établissements de crédit sont fermes. Le Crédit foncier est surtout recherché.

A propos de crédit foncier, nous rappelons aux petits capitalistes la facilité que leur offrent MM. Ch. Detaille et Cie, 114, rue Montmartre, qui mettent à leur disposition des obligations du Crédit foncier et de la Ville de Paris, de 100 et de 500 fr., payables dans le délai d'une année par à-compte tous les deux mois, et participant immédiatement aux tirages. Les numéros de tous les tirages sont publiés dans le journal politique hebdomadaire la *Discussion*.

M. Paul Saillard, 10, rue Grange-Batelière, paie à vue tous les coupons, à raison de 5 c. par coupon de 7-50. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les avantages que cette combinaison offre aux capitalistes des départements.

Nous appelons, en terminant, l'attention sur les mines d'Argentella, dont les obligations sont garanties par la compagnie d'assurance la *Paternelle*. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

oses graves; c'était le préliminaire du projet que nous jettes à la tête.

— J'en suis désolé, mon oncle; mais mon étourderie et mon impatience ont si bien renversé les faits et la méthode, que voici la conclusion avant l'exorde et la discussion. Infligez-moi un pensum! — Grand enfant que tu es! ne deviendras-tu jamais sérieux?

— J'y travaille tous les jours. Le droit me mettra un grain de plomb dans le cerveau. Fiez-vous au geste; aux Pandectes et autres textes.

— En attendant, me voici en dehors du chemin de je m'étais tracé. Après tout, je ne le regrette pas. Ce que j'avais à dire à ta sœur, il faudra que tu l'entendes.

— Merci, mon oncle, d'excuser mes torts. Maintenant je ne parle plus sans votre permission. M. Thibault se retourna du côté d'Helène.

La jeune fille se tenait dans l'attitude contrainte et troublée qui avait suivi sa première impression. — Tu vois, mon enfant, de quoi il s'agit. M. Valérie, le fils de mon correspondant de Lyon, m'a demandé ta main. La famille est honnête. M. Valérie fils promet de marcher sur les traces de son père, l'un des plus honorables négociants du Lyon-

nais. Il a les qualités et les aptitudes que réclame le commerce. En même temps que mon neveu, il deviendrait mon successeur. La conduite du prétendant, sur lequel j'ai reçu d'excellents renseignements, ne laisse rien à souhaiter. Personnellement, tu connais M. Edouard Valérie, qui l'a reçu ici. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que ton accueil habituel n'a pas de quoi le décourager. Quant à lui, ma chère Helène, il m'a si chaleureusement témoigné son estime et ses sympathies; il manifeste des sentiments si honorables et en même temps si dignes de réciprocité, que je n'ai pas hésité à prendre son parti. J'avoue que jusqu'ici je n'ai trouvé personne qui me parût plus digne de tes préférences et des miennes.

— Me permettez-vous d'ajouter quelque chose pour mon compte? dit Maurice.

— Sans doute.

— Eh bien! je prie Helène de ne pas oublier qu'Edouard est mon ami particulier quoique mon ancien, et qu'à titre de beau-frère je partagerai la satisfaction de mon oncle.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,

Le dimanche trente-un janvier mil huit cent soixante-quatre, à midi,

DE LA

NU-PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON,

D'UNE ÉCURIE AVEC GRENIER

ET D'UN JARDIN,

Situés à Montreuil-Bellay.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Ambroise-Félix Michaud, tailleur d'habits et Anne Reclus, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de François Panneau, tailleur d'habits, pour l'assistance et l'autorisation de la dame Léonie-Félicité Chary, son épouse mineure émancipée dont il est le curateur de droit, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, ayant pour avoué constitué M^e Coulbault, avoué, demeurant à Saumur;

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le dix-sept décembre 1863, enregistré.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

La nu-propiété de :

Une maison située à Montreuil-Bellay, faisant l'angle de la rue des Forges, de la place du Marché et consistant : au rez-de-chaussée, en une grande chambre à cheminée ayant une ouverture de boutique sur la place du Marché et d'une porte ouvrant sur la rue des Forges, devant laquelle se trouve une trappe donnant entrée à une cave de forme très-irrégulière qui existe sous une partie de cette chambre; une très-petite cuisine à côté et une autre chambre servant d'atelier de tailleur dont la principale entrée est sur la rue des Forges;

Au premier étage, deux chambres à cheminées, deux cabinets auxquels on a accès par un escalier en bois partant de la chambre basse; quatre petites mansardes pratiquées dans la moyenne partie du grenier régissant sur les chambres hautes; le tout en un ensemble, joignant au nord M. Rançon, au midi la rue des Forges, au levant MM. Chartier et Rioche, et au couchant la place du Marché;

Une écurie avec râteau et crèche, petit grenier au-dessus de partie de ladite écurie, se trouvant au fond d'une cour commune avec divers, ouvrant sur la rue qui de la place du Marché conduit en Ardennes, communauté aux latrines se trouvant dans la cour;

Un jardin, situé à Montreuil-Bellay, rue des Fumiers, contenant environ deux ares vingt centiares, un hangard attenant au jardin, une petite chambre à feu au bout de ce hangard, le tout joignant d'un côté M. Bedon, d'un autre côté M. Maurice Renard, au levant la rue des Fumiers.

Ces immeubles seront vendus en un seul lot et sur la mise à prix de sept cents francs, ci. 700 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour avoir des rensei-

gnements, audit notaire et à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.
 Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le onze janvier mil huit cent soixante-quatre.
 (14) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHARIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Charier, entrepreneur de messageries à Saumur, sont, en vertu de l'article 495 du Code de commerce, de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mercredi vingt janvier courant, à midi, et qu'ils doivent s'y présenter en personne ou par fondés de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal,
 TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COURSON.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le onze janvier 1864, déclare closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Courson, entrepreneur de voitures, demeurant à Saumur.

Le greffier du Tribunal,
 TH. BUSSON.

A VENDRE

Sur la ferme de l'Etang,

Commune de Gennes,

115 PIEDS DE CHÊNES

Et 20 autres arbres, tels que poiriers, cormiers, ormes et alisiers.

S'adresser à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur.

A VENDRE

Avec toutes les garanties désirables,

Une très-belle JUMENT, demisang anglais, baie cerise, 1 m. 62 c., se montant et s'attelant parfaitement.

Et un PONEY, âgé de 5 ans, alezan, 1 m. 52 c., se montant et s'attelant aussi très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

LE ROMAN

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desmoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Masson; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Ponson du Terrail; *un Baiser mortel*, par Eugène Berthoud; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet; *l'Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié; le *Mendiant noir*, par Paul Féval; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan; *Esclave et bon Seigneur*, par Adrien Paul; *l'Assassinat de la rue Maubuee*, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 18,

Occupée actuellement par M. Launay, professeur au collège.

Cette maison comprend au rez-de-chaussée six pièces, caves, jardin, pompe, etc.

S'adresser à M. MILLION, couvreur, sur les Ponts. (680)

BOUTEILLES

A VENDRE

A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

QUATRE TOURS à faire du grain de chapelet;

QUATRE TOURS à guillocher.

S'adresser à M. MARLIAC. (9)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Un SECOND ÉTAGE, comprenant deux chambres et deux cabinets, salle à manger et cuisine, — cave et grenier, rue du Temple, n° 4, près la rue Neuve-Beaupaire.

S'adresser à M. PINET, dans la maison, ou, en cas d'absence, à M. A. LEROY, rue du Petit-Maure. (686)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

Séparément,

DEUX MAISONS

Rue de l'Ancienne-Messagerie,

L'une avec cour, écurie et remise, n° 9, occupée par M. Bossard, médecin.

L'autre occupée par M. Mauront, contrôleur, n° 5.

S'adresser à M. BARIER jeune.

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes : asperges, champignons, sardines, etc. (681)

M^e Le Blaye, notaire à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (5)

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN

Sous le régime

DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE

OU

GUIDE

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine

du Meunier, du Boulanger et du Consommateur,

AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1^{re}, de 2^e et de 3^e qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du Tarif régulateur perpétuel de L. THIBAUT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

LES ASPERGES ET LES FRAISES

Ou prescription des meilleures méthodes de culture pour les obtenir abondance et presque sans frais; de la manière de les forcer pour avoir primeurs et des fruits pendant l'hiver, suivie du *Calendrier du cultivateur d'asperges et de fraises*, indiquant, mois par mois, les travaux à faire dans les aspergeries et les fraisières, 1 vol. in-18, 1 fr., et 1 fr. 10 franco par poste. Chez M. Chamerot, libraire, rue du Jardinot, 13, ou chez M. Roux, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 JANVIER.			BOURSE DU 13 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 50	»	»	66 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 90	»	»	95 20	»	30
Obligations du Trésor.	441 25	»	10	441 25	»	»
Banque de France.	3265	»	5	3300	»	35
Crédit Foncier (estamp.).	1247 50	2 50	»	1235	»	12
Crédit Foncier, nouveau.	1200	»	5	1205	»	5
Crédit Agricole.	630	»	»	630	»	»
Crédit industriel.	705	»	»	710	»	5
Crédit Mobilier.	1030	»	5	1022 50	»	7
Comptoir d'esc. de Paris.	780	»	5	777 50	»	2
Orléans (estampillé).	993 75	1 25	»	992 50	»	1
Orléans, nouveau.	831 25	»	1 25	825	»	6
Nord (actions anciennes).	948 75	3 75	»	950	»	1 25
Est.	477 50	»	»	478 75	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	941 25	1 25	»	935	»	6
Lyon nouveau.	897 50	»	2 50	895	»	2
Midi.	660	»	1 25	665	»	5
Ouest.	518 75	2 50	»	517 50	»	1
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1660	»	2 50	1660	»	»
Canal de Suez.	470	»	3 75	477 50	7 50	»
Transatlantiques.	510	»	3 75	505	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	69	10	05	68 75	»	»
Autrichiens.	492 50	»	2 50	»	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	522 50	2 50	»	520	»	2
Victor-Emmanuel.	385	»	2 50	385	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	381 25	»	1 25	380	»	1
Crédit Mobilier Espagnol.	588 75	»	»	587 50	»	1
Saragosse.	595	»	»	590	»	5
Séville-Xérès-Séville.	470	»	»	467 50	»	2
Portugais.	415	»	»	416	»	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305	»	»	305	»	»
Orléans.	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	293 75	»	»
Ouest.	292 50	»	»	292 50	»	»
Midi.	295	»	»	293 75	»	»
Est.	288 75	»	»	288 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.